



Raccordement, extension des réseaux basse tension sur le domaine public

Lors d'opérations d'extension des réseaux électriques réalisées sur le domaine public et dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme :

Les collectivités doivent s'acquitter de la contribution à verser aux maîtres d'ouvrages, depuis l'application des lois SRU1 et UH2 au 1^{er} janvier 2009.

À SAVOIR

Enedis est maître d'ouvrage pour les communes urbaines.

Le Territoire d'Énergie Orne est maître d'ouvrage sur tous projets public où le demandeur initial est une collectivité rurale ou urbaine reversant au minimum 50% de la TCCFE au Te61.

Le Te61 est maître d'ouvrage uniquement pour les projets publics et non pour les particuliers !

Financement des travaux d'extension de réseau			
Type de collectivité	Taux de participation financière du Te61	Part restant à la charge de la collectivité	Maîtrise d'ouvrage
Communes rurale au sens FACÉ*	80 %	20 %	Te61
Commune urbaine reversant 100 % de la TCCFE*			
Régime mixte (Commune nouvelle dont une partie relève du régime d'électrification rurale) uniquement les communes en régime rural reversant la TCCFE de leur territoire.			
Commune urbaine ne reversant pas la TCCFE	0 %. Enedis participe à hauteur de 40 %	60 %	Enedis

*Facé : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

* TCCFE : Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité



Coût de la maîtrise d'oeuvre : 5% du montant HT des travaux

Les branchements seront réalisés par le Territoire d'Énergie Orne dans le cadre d'une extension mais la facturation restera toujours réalisée par Enedis.

TOUT DOSSIER DONT LE DEMANDEUR EST UNE COLLECTIVITÉ : L'EXTENSION DE RÉSEAU EST RÉALISÉE PAR LE TE61.

INSTRUCTION DE L'AUTORISATION D'URBANISME



Je suis

- > Une commune rurale
- > Une commune urbaine reversant la TCCFE au Te61



Je sollicite
le Territoire d'Énergie Orne



Le Te61 estime le coût de raccordement selon son marché.



Je suis

- > Une commune urbaine ne reversant pas la TCCFE au Te61



Je sollicite Enedis



Enedis estime le coût de raccordement selon la grille tarifaire.

Réalisation d'un projet de raccordement

Pour toutes les collectivités la demande est à effectuer sur le portail de raccordement Enedis :

<https://connect-racco.enedis.fr>



le portail dirige ensuite votre demande vers le maître d'ouvrage associé.

Je suis une commune rurale
Je suis une commune urbaine reversant la TCCFE au Te61



Le devis de l'extension sera réalisé par le Te61 et validé par la collectivité.
Le raccordement sera réalisé par le Te61.

Je suis une commune urbaine



Le devis de l'extension et du branchement sera réalisé par Enedis et validé par la collectivité.
Le raccordement sera réalisé par Enedis.



urbanisme@te61.fr